

## **Procès verbal**

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie.

Secrétaire de la séance : Barnabé VAUTHIER

**Présents** : Ludivine COLLOT, Sandrine FOURNIER, Eric STADELMANN, Christel BUREN DIT VON BUREN, Cathy VEYLAND, Cédric COLLOT, Jennifer CHARDOT, Barnabé VAUTHIER, Gino DEGANO, Joris VAUTHIER

**Représentés** : Myriam JAUVION représentée par Barnabé VAUTHIER

### **Ordre du jour** :

- Election du Maire
- Choix du nombre d'adjoints
- Elections du/des adjoints
- Indemnités du maire
- indemnités des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Délégués au syndicat de l'eau ( Godion) (2 titulaires + 2 suppléants)
- Délégués au Syndicat intercommunal d'électrification ( 1 titulaire +1 suppléant)
- Informations et questions diverses

**La séance a été ouverte à 10h35 par Monsieur Daniel Vauthier Maire sortant.**

**Après avoir installé le nouveau conseil municipal, il a été procédé à l'élection du Maire.**

### **Election du Maire (N° DE\_2026\_006)**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Eric Stadelmann, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Ludivine Collot et Joris Vauthier

Ludivine Collot s'est déclarée candidate au poste de maire

Chaque conseiller à l'appel de son nom a voté puis il a été procédé au dépouillement.

**Résultat du premier tour** :

Nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nom Prénom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
COLLOT Ludivine	11	Onze

**Mme Ludivine COLLOT a été proclamée maire et a été immédiatement installée.**

#### [Nombre d'adjoints au maire \(N° DE\\_2026\\_007\)](#)

Madame la maire a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au maire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint au maire.

#### [Election de l'adjoint au maire \(N° DE 2026 008\)](#)

Vu la délibération n° 2026 – 007 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection du 1er adjoint au Maire dans les mêmes conditions que l'élection du maire.

Candidat déclaré : Sandrine Fournier

Chaque conseiller à l'appel de son nom a voté puis il a été procédé au dépouillement.

#### Résultat du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel qui n'ont pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nom Prénom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
FOURNIER Sandrine	11	Onze

**Mme Sandrine FOURNIER a été proclamée 1ere adjointe au maire et a été immédiatement installée.**

[Lecture de la charte de l'élu local](#)

#### **[Indemnités du maire \(N° DE\\_2026\\_009\)](#)**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.1%

Considérant que Madame la Maire demande à ne pas prendre l'intégralité de l'indemnité et qu'elle propose au conseil de prendre 25.5% de l'indice 1027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 25.5 % de l'indice 1027
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

#### **[Indemnité de l'adjointe au maire \(N° DE\\_2026\\_010\)](#)**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de l'adjoint au maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89%

Considérant que Madame la Maire propose au conseil d'allouer 9.8% de l'indice 1027 à la première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointe au maire à 9.8 % de l'indice 1027
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

#### Membre du SIVOM de la source du Godion (N° DE\_2026\_011)

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme membres du SIVOM de la source du Godion

#### Membres titulaires :

- Collot Ludivine 6 rue du Pierre 55190 Naives en Blois
- Vauthier Joris 6bis grande rue 55190 Naives en Blois

#### Membres suppléants :

- Stadelmann Eric 6 rue de Vacon 55190 Naives en Blois
- Vauthier Barnabé 12 grande rue 55190 Naives en Blois

#### Membres du Syndicat intercommunal d'électrification (N° DE\_2026\_012)

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme membres du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Méligny :

#### Membre titulaire :

- Collot Ludivine 6 rue du Pierre 55190 Naives en Blois

#### Membre suppléant :

- Stadelmann Eric 6 rue de Vacon 55190 Naives en Blois

#### Informations et question diverses

- La réunion de la Codecom pour les élections du bureau aura lieu le 13 avril 2026
- La prochaine réunion du conseil sera consacrée au budget. Outre les projets en cours, il faudra prévoir le changement du poste informatique de la secrétaire.
- Un téléphone portable professionnel sera dédié aux appels d'urgence à Madame la Maire ou de son adjointe : 07 43 37 36 92

La séance est levée à 11h45

Ludivine COLLOT  
Président de séance

Barnabé VAUTHIER  
Secrétaire de séance